

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des inscriptions reçues et mal payées,
au cas résolu dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Mars 1882.

DÉSINTÉRESSEMENT RÉPUBLICAIN.

Ne trouvez-vous pas bien amusant ce qui se passe dans le monde parlementaire, à propos de la question d'argent ?

Les députés républicains, ces désintéressés par principe, cherchent de tous côtés les moyens de mettre quelques sous de plus dans leurs poches.

Il y en a bien quelques-uns qui se sont fait un gros magot en jouant à propos sur certaines valeurs, même sur la rente.

Mais ceux qui dirigeaient le jeu ne pouvaient pas les mettre tous dans leurs affaires.

Les malingreux demandent qu'on augmente au moins leurs appointements.

Déjà ils ont obtenu de voyager démocratiquement en première classe à peu près pour rien.

Il leur faut à présent un petit supplément de 3,000 fr. par an ; ce sera pour la toilette de Madame, ou pour les distractions nécessaires aux célibataires.

3,000 fr., c'est si peu de chose ! On ne peut pas leur refuser ça.

Les députés riches ne s'y opposent pas ; leurs collègues les accuseraient d'égoïsme.

Et puis, donnant 3,000 fr. aux autres, ils en mettent autant dans leur bourse ; ce qui n'est pas à dédaigner.

Il n'y a pas de petits profits ; tout s'additionne.

Et les ministres ne voient pas cette augmentation d'un mauvais œil. Au contraire. Ils en ont causé au conseil et ils ont pensé que, par convenance, le gouvernement devrait prendre l'initiative de la proposition.

Par une convenance de réciprocité, en effet, les députés prendront l'initiative d'une seconde proposition portant le traitement des ministres de 60,000 fr. à 100,000.

Et il n'y a pas jusqu'à l'honorable M. Grévy qui ne trouve l'idée excellente.

Le Président de la République applaudit des deux mains à tous ces projets, car les temps sont durs, et si les Chambres, poussées par le gouvernement, pouvaient avoir la bonne idée de doubler ses appointements à lui, il n'aurait certainement pas le courage de refuser cette politesse.

L'accord est donc complet pour faire une saignée au budget.

Et l'on peut dire que c'est le seul point sur lequel les républicains soient du même avis.

Chronique générale.

On travaille activement, dit le *Télegraphe*, au ministère de l'intérieur, à la préparation de la loi sur les associations.

Cette loi sera très-libérale quant aux personnes, c'est-à-dire qu'elle ne connaîtra pas d'exception au droit d'association ; mais elle sera en revanche très-rigoureuse sur la question des biens.

La commission relative à la suppression des classes de préfectures et de sous-préfectures a adopté le principe de la loi de M. J. Casimir-Périer qui substitue les classes personnelles aux classes territoriales.

On a décidé en outre de ne pas fixer la durée du temps nécessaire pour avancer d'une classe à une autre.

Les partisans du rachat des chemins de fer ne se tiennent pas pour battus.

Désespérant de faire échouer la convention conclue par M. Léon Say avec les grandes Compagnies, ils ont résolu de s'attaquer au ministre lui-même à l'occasion du budget.

Le projet déposé par M. Léon Say sera donc combattu avec acharnement ; et la première manifestation de cette hostilité sera la candidature de M. Gambetta à la présidence de la commission du budget.

On télégraphie de Foix qu'une nouvelle révolution est imminente dans la petite République d'Andorre.

Une circulaire ministérielle vient d'inviter les préfets des départements dans lesquels se trouvent des communautés religieuses frappées par les décrets du 29 mars, à indiquer immédiatement, par dépêche télégraphique, le nombre des religieux qui se trouvent encore dans ces communautés.

Le commissaire de police du 47^e arrondissement de Paris, obéissant aux instructions ministérielles qui lui avaient été envoyées, vient de faire saisir toutes les listes de souscriptions ouvertes chez les marchands de vins de son quartier pour organiser un banquet le 18 mars prochain.

Les députés de la Loire, partis pour Saint-Etienne, ont décidé leur départ à la suite d'une dépêche du préfet leur disant que leur présence seule pouvait amener une conciliation entre les ouvriers et les patrons.

Le ministre de l'intérieur vient d'être avisé par dépêche préfectorale que la gendarmerie a arrêté ces jours-ci plusieurs individus de nationalité allemande occupés à relever les plans de défense dans la Franche-Comté.

M^{rs} FREPPEL ET LE JOURNAL *La République française*.

Voici en quels termes la *Republique française* apprécie le discours de M^{rs} Freppel et celui de M. Boyssset au sujet de l'abrogation du Concordat :

« Quand on veut toucher à ces questions d'un ordre fort délicat, il serait bon de les avoir quelque peu étudiées et comprises.

« Si les pauvres enfants gâtés de neveux ne se sont pas fait sauter la cervelle, ce n'est certes pas la faute de leurs augustes parents. L'un s'est engagé comme simple soldat dans l'infanterie de marine à la recherche de l'avancement par la fièvre jaune. L'autre se serait, dit-on, fait admettre, par la protection de son ci-devant tailleur, comme petit commis dans un des grands magasins de nouveautés de Paris.

« Il serait piquant qu'il eût à déballer les étoffes pour les corbeilles de mariage du triple hyménée. Mais l'histoire ne le dit pas. »

Dans la lettre de Manuel qui accompagnait l'envoi à Gordien de l'*Abeille du pays de Vignebois*, il disait à propos de l'article précédent :

« Quelques altérations faites à dessein, par le journal du cru, n'infirmant aucunement la nouvelle qui me parvient, d'autre part, de source très-sérieuse.

« L'infanterie de marine remplaçant les spahis, doit être un fait exprès. On a voulu déguiser le fond par des inexactitudes, de crainte de procès de la part des Vervaines. C'est pourquoi on me traversait en calicot, quand j'ai le bonheur d'être attaché au secrétariat général de la Compagnie Lutécienne.

« J'avais cru d'abord, dès mon retour à Paris, répondre deux lettres dignes, affectueuses et bien réfléchies à ma tante Anais et à mon oncle de

« Ne l'ayant pas fait, M. Boyssset a fourni des armes redoutables à M. Freppel. Dans un discours très-animé que la Chambre eût pu écouter avec un peu de bienveillance, car en pareille matière il est fort utile de connaître les opinions du clergé, l'évêque d'Angers a fait à M. Boyssset une verte leçon du droit diplomatique.

« Au point de vue où s'est placé si gauchement M. Boyssset, il n'y a absolument rien à répliquer à l'argumentation pressante de l'évêque. Pour y échapper, M. Boyssset a dû commettre une nouvelle maladresse, si ce n'est pas pis encore, en affirmant que la signature du premier Consul placée au bas d'un traité n'engage pas la troisième République. Cela est tout simplement monstrueux. Nous ne discutons pas de pareilles théories, qui placeraient la France en dehors du droit des gens. Mais il est bon que le pays voie où l'on arrive peu à peu sur certains bancs de la Chambre. La notion de l'État, qui n'est qu'un autre nom pour la patrie, va peu à peu en s'évaporant. »

La *Republique française* ne donne peut-être raison à M^{rs} l'évêque d'Angers que pour donner tort à M. Boyssset, l'assassin du scrutin de liste. Mais on peut se demander si les directeurs de la *Republique française* auraient mieux répondu que M. Boyssset à l'irréfutable argumentation de l'orateur catholique ?

Le nonce apostolique a eu, mercredi soir, une entrevue très-prolongée avec M. de Freycinet.

Il a dû être reçu jeudi par le Président de la République auquel il avait fait demander audience.

« Il ne faudrait pas s'étonner, dit le *Journal du Loiret*, s'il y avait, dans quelques semaines, un commencement d'agitation parmi les populations de la Pologne russe. On assure, dans le monde diplomatique, qu'un certain nombre d'émissaires, qui passent par le duché de Posen, sont en train de préparer cette agitation.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXXVII

TRIPLE HYMÉNÉE. — LES JEUNES MÉNAGÈRES. LA TABATIÈRE DU DOCTEUR.

L'article de l'*Abeille du pays de Vignebois* était intitulé : *Triple hyménée*, et conçu en ces termes :

« Pas de noms propres. Un opulent sexagénaire de notre pays, et sa plus proche parente, riche veuve sans enfants, qui avaient jusqu'ici concentré toutes leurs prédilections sur deux aimables lurons de neveux, viennent tout à coup de donner un mémorable exemple de rigorisme allant jusqu'à l'absurde.

« Avis aux enfants gâtés, fils ou neveux de famille.

« Les deux nôtres, ayant la bride sur le cou et le gousset magnifiquement garni, menaient, à qui mieux mieux, la vie à grandes guides. C'est si agréable !

« Privons-nous de descriptions scabreuses.

« L'infatigable conséquence de leur exécrable

éducation a eu lieu. L'un et l'autre, coup sur coup, sont ruinés net ; plus un sou vaillant. Vulgaire histoire.

« A qui s'en prendre ?

« On veut que le peuple soit vertueux, mais on lui donne l'exemple de tous les vices. On voudrait que les jeunes gens du monde fussent sages, et on leur fournit tous les moyens de faire des folies.

« Bref, se ravisant *in extremis*, oncle et tante, grandement scandalisés, se sont bien gardés de faire leur propre examen de conscience.

« Loin de là ! pour punir les mauvais sujets de neveux, on s'est mis à la recherche d'héritiers recommandables. — Et l'on en a trouvé une lyrielle par l'intermédiaire d'un négociateur en unions accomplies.

« Le barbon vient d'épouser à *** (environs de Paris) une estimable veuve chargée de famille, dont il entretient les garçons et dote les deux filles qui se sont mariées en même temps que leur mère.

« Touchante cérémonie !

« Quant à la chère tante, après avoir par testament disposé pour œuvres pies d'une grande part de sa fortune, elle s'est inscrite, pour la totalité du reste, sur les contrats de mariage de ses nouvelles nièces, dont elle s'était engouée avant même de les avoir vues.

« Il y a, de par ce monde, des romans incroyables.

Vervaines. J'en avais pesé tous les termes.

« Sans aucune amertume, je les remerciais de tout le bien qu'ils m'ont fait depuis que je suis au monde. J'y manifestais le dessein de reconquérir par le travail, l'ordre et l'économie, une position honorable. Pas une allusion à leur déplorable imprévoyance qui rend injuste leur excès de sévérité envers moi.

« Je complimentais mon oncle de ses projets de mariage, sans souffler mot de mes espérances anéanties. Et j'avais soin de faire sentir que, chacun étant maître de son bien, je n'étais assez ingrat ni assez cupide pour que sa récente détermination changeât en rien la nature de mes sentiments envers lui.

« Contrarié de ne plus recevoir des nouvelles, j'en parlai à Honoré, qui me conseilla d'écrire au notaire de la famille, jeune homme nommé Baillif, dont la réponse ne s'est pas fait attendre :

« Ma tante était outrée contre moi, mon oncle était déjà parti. L'on ne veut plus avoir de rapports avec moi.

« Ce diable de d'Ernont, à ce qu'il paraît, a scandalisé tout Vervaines par des racontages horribles. Il est allé jusqu'à montrer à la douairière la photographie décollée de Clarinette d'Azor.

« Voyant ses vaisseaux brûlés, l'imprudent a brûlé les miens.

« Mes lettres si bien mesurées ont été traitées de

Quel serait l'instigateur ? On ne peut le nommer.
Il est évident que si les troubles éclataient dans la Pologne russe, le gouvernement allemand se hâterait de prendre des mesures sur la frontière. Peut-être serait-ce l'occasion de plus d'une difficulté entre les deux empires.

On lit dans la Gazette de Francfort :

« Le général de Stiehl, commandant prussien de la province de Posen, a prononcé, en recevant une députation de l'association de la landwehr, un discours qui paraît répondre aux déclarations du général Skobelev. »

M. Victor Hugo a éprouvé le besoin de dire son mot sur la condamnation des nihilistes compromis dans le procès Trigonja. Naturellement il plaide la cause des régicides ; il demande grâce pour ces braves gens. Il la demande à l'Empereur, sinon, il demandera à Dieu grâce pour l'Empereur. En d'autres mots, il dit au Czar : « Faites grâce ou je ne réponds pas de votre vie, il n'y a que Dieu qui pourrait vous sauver. »

Voici la protestation de l'auteur des Misérables :

« Il se passe des faits d'une nouveauté étrange.

« Le despotisme et le nihilisme continuent leur guerre. Guerre effrontée du mal contre le mal : duel de ténèbres. Par moment une explosion déchire cette obscurité ; un instant de clarté apparaît, et il se fait un jour de nuit. C'est horrible. La civilisation doit intervenir.

« A cette heure, voici ce qu'on voit : Une obscurité illimitée ; au milieu de cette ombre, dix créatures humaines, dont deux femmes (deux femmes !) sont marquées pour la mort. Et dix autres sont données à la cave russe, la Sibérie.

« Pourquoi ?

« Pourquoi ce gibet ? Pourquoi ce cachot ? Un groupe d'hommes s'est assemblé. Il s'est déclaré haut tribunal. Qui assistait à ses séances ? Personne. Pas de public ? Pas de public. Qui en rendait compte ? Personne. Pas de journaux. Mais les accusés ? Ils n'y étaient pas. Mais qui parlait ? On l'ignore. Mais les avocats ? Il n'y avait pas d'avocats. Mais quel code citait-on ? Aucun. Sur quelle loi s'appuyait-on ? Sur toutes et sur aucune. Et qu'est-il sorti de là ?

« Dix condamnés à mort. Et les autres.

« Que le gouvernement russe y prenne garde.

« Il est gouvernement régulier. — Il n'a rien à craindre d'un gouvernement régulier ; il n'a rien à craindre d'une nation libre, rien à craindre d'une armée, rien à craindre d'un Etat légal, rien à craindre d'une puissance correcte, rien à craindre d'une force politique. Il a tout à craindre du premier venu, d'un passant, d'une voix quelconque.

« Grâce !

« Une voix quelconque, c'est personne,

c'est tout le monde, c'est l'immense anonyme. On entendra cette voix ; elle dira : Grâce ! Je crie grâce dans l'ombre. La grâce en bas, c'est la grâce en haut. Je demande grâce pour le peuple à l'Empereur ; sinon, je demande à Dieu grâce pour l'Empereur.

» VICTOR HUGO. »

Nous ne savons si l'Empereur de Russie entendra cette voix de « l'immense anonyme » ; ces antithèses ne sont guère dites pour le toucher ; car si la grâce est quelquefois venue d'en haut, elle n'est jamais venue d'en bas.

Ce serait aux assassins à commencer ! Le mot d'Alphonse Karr a cent fois plus de bon sens que toutes ces phrases amphigouriques de M. Victor Hugo.

Nous remarquons que les journaux radicaux qui reproduisent cette lettre s'abstiennent de la commenter. C'est sans doute parce que M. Victor Hugo croit encore à Dieu et prononce son nom. Cela doit gêner les libéraux-penseurs qui se disent athées. Un de ces jours, ils lâcheront leur poète en le traitant d'obscurantiste.

Nous trouvons dans l'Intransigeant la proclamation suivante, que les nihilistes russes, réfugiés à Genève, adressent aux radicaux français :

« Encore dix potences dressées par les bourreaux de ce poltron couronné qui se cache derrière les murs de Gatchina.

« Laissera-t-on pendre tous les hommes de cœur, tous ceux qui ont encore la dignité de la vie et la fierté de la pensée ? Ne restera-t-il plus en Russie que des juges pour condamner les innocents, des soudards pour couper les têtes et des chiens pour lécher le sang ?

« Amis d'Europe, nous vous appelons à notre aide. Faites parvenir à nos camarades condamnés une parole d'encouragement ! Qu'ils ne meurent pas sans apprendre qu'ils auront des vengeurs ! Car notre cause est votre cause, et c'est le combat commencé il y a longtemps sur vos barricades que nous continuons devant les palais de la Néva. Si vous nous abandonnez, vous reniez vos pères, et, sachez-le, vous condamnez aussi vos enfants à un nouvel esclavage !

« Tandis que les échines de nos gouvernants se courbent plus bas devant le Tzar à chaque nouveau crime, redressez-vous, amis, donnez-nous votre forte main, pour qu'on sache bien que nous sommes frères. Dites à vos maîtres ce que vous pensez de leur ami, le pendeur de toutes les Russies. »

(Suivent trente-quatre signatures.)

Du moment que les nihilistes disent qu'ils continuent le combat commencé sur nos barricades, c'est-à-dire la Commune, c'est une guerre sociale qu'ils entretiennent. Ils menacent tous les gouvernements, et procèdent par l'incendie et l'assassinat ; — nous comprenons que les gouvernements se défendent par tous les moyens que la loi leur donne.

LES VOYAGES GRATUITS.

Moyennant la modique somme de 420 francs, nos honorables pourront s'offrir tous les ans une locomotion indéfinie. Quand le baromètre sera au « beau fixe », quand la saison de la chasse ou des bains de mer sera venue, le Palais-Bourbon sera désert ; on ne rencontrera plus dans les couloirs que des députés en ulster de voyage, portant en main la valise de toile, la couverture roulée, fuyant au plus vite pour échapper aux commissions et ne pas manquer l'express.

A l'époque du carnaval de Nice, les huissiers n'auront plus qu'à coller sur les portes fermées du Palais-Bourbon :

« Fermé pour cause de départ. »

Dorénavant, on ne pourra pas monter dans un compartiment de première classe sans y rencontrer au moins un sénateur et un député discutant révision ou réforme de la magistrature, ou plutôt examinant quelque nouveau projet de loi destiné à accorder aux « honorables », soit leurs entrées à l'Opéra, soit la circulation gratuite dans les fiacres et tramways.

La presse républicaine s'égaye aux dépens de nos députés et le concert du rire est à peu près unanime.

Sous ce joli titre : « Vagabondage dans les prix doux », le Rappel plaisante agréablement le Parlement :

« Je vois, dit-il, tous nos députés, ayant sinon leur loge, au moins leur fauteuil aux premières représentations de M^{me} Judic, pour le prix d'une place de troisième galerie au théâtre Beaumarchais. J'entends d'ici ce dialogue, chez Brébant, entre un monsieur qui a très-bien diné et le garçon qui lui présente l'addition : — Pardon, monsieur, la note est de 63 fr., et vous ne donnez que 30 sous. — Je suis député ! »

La France trouve que le Parlement s'est tout simplement donné « un pourboire » :

« En annonçant dernièrement, d'après l'Union, que les questeurs de la Chambre négociaient avec les Compagnies de chemins de fer, afin d'obtenir des cartes gratuites de circulation pour les députés, nous avions la naïveté de croire à une erreur commise par le journal royaliste.

« Nous nous trompions : les élus du peuple viennent de tendre humblement leur chapeau pour recevoir une gratification. Ils se sont conduits comme des *cicéroni* italiens demandant « la bonne main ».

« La Chambre n'a pas gagné dans l'estime publique. Elle permet de la soupçonner quand il s'agit de questions regardant les chemins de fer.

« Le vote d'hier est une grosse faute, parce qu'il abaisse l'autorité morale de la représentation nationale. »

Le Petit Parisien parle de « mendicité parlementaire » et nous dit : « Il n'y a pas de raison pour que cela finisse... »

« Demain, l'un d'eux montera à la tri-

bune nationale et nous avouera ingénument qu'il n'a pu se procurer un renseignement important, un document indispensable, faute de cinquante centimes pour passer un télégramme ou de trois sous pour affranchir une lettre.

« On s'apitoiera, et l'excellent M. Cocheru, qui tient plus que personne à ce que l'on ne jette pas un regard trop indiscret dans sa belle administration, se fera un véritable plaisir de mettre ses services à la disposition de MM. les députés et de MM. les sénateurs.

« Encore quelques immunités semblables, et le mandat de député va devenir une carrière des plus enviables. Dans tous les cas, les membres du Parlement sont, de maintenant, en mesure de faire aux commis-voyageurs une concurrence redoutable. »

Mais le National a retrouvé le revers de la médaille et va sans doute évoquer des regrets dans les cœurs parlementaires :

« Nous ne pouvons nous empêcher de penser que nos députés n'ont pas assez fléchi avant de voter à toutes les conséquences de leur décision. Elle peut en avoir pour eux de fort graves.

« Les membres de comités que nous voyons de temps à autre errer comme des âmes en peine dans la salle des Pas-Perdus du Palais-Bourbon, à la recherche de leur député, ne prendront plus la peine de déranger pour venir à Paris. Ils n'auront qu'à faire un signe et à mander leur représentant à la barre par voie télégraphique.

« Avec le nouveau système, le voyage n'est plus seulement gratuit, il devient obligatoire. Un député devra toujours avoir sa valise prête, et son permis de circulation se transformera bien vite en épée de Damoclès. »

Mais ce n'est pas tout : une mortalité effrayante va sévir sur le corps parlementaire ; ce qu'il va y avoir de députés égarés, disloqués, décapités, broyés, sera étonnant. Et nous lirons bientôt dans les faits divers des journaux des notes ainsi conçues : « Dans le terrible accident de... sur la ligne de... MM. X..., Y..., Z..., députés, A..., B..., C..., D..., sénateurs, ont été gravement blessés ; on craint pour leur vie. »

Voilà à quoi auraient dû penser les députés, puisque les considérations de dignité n'ont pas encore pu trouver prise en eux.

D'un autre côté, on assure que plusieurs députés radicaux ont reçu des pétitions de conseils municipaux, demandant qu'ils fussent conseillers généraux, conseillers d'arrondissement et conseillers municipaux passagers, voyageant gratuitement sur les chemins de fer de leur département.

Cette innovation serait d'autant plus blâmable, disent les pétitionnaires, que ces conseillers ne touchent aucune indemnité pour les services qu'ils rendent aux contribuables.

Allons, à qui le tour ?

TUNISIE.

On télégraphie de Tunis, 8 mars, Temps :

« Les individus assassinés par les maraudeurs sont au nombre de sept. Les autres ne sont que blessés. L'attaque a eu lieu sur la route de Hamamet à Kairouan. Un détachement de nos troupes, sous les ordres d'un capitaine, est parti de Kairouan à la poursuite des maraudeurs. Nos cavaliers ont atteint facilement les brigands, dont les chevaux étaient fatigués. On a trouvé deux chevaux au sud de Kairouan. On a fait deux prisonniers et tué divers rebelles. De notre côté, nous avons eu un maréchal-des-loges tué.

« Sur divers points de la Régence, on signale un malaise précurseur de nouvelles révoltes.

« On ne saurait trop attirer l'attention de notre gouvernement sur les agissements des Turcs en Tripolitaine. L'agglomération de troupes turques dans cette province est dangereuse pour la Tunisie, où elle tient les esprits en éveil et où elle encourage les rebelles ; c'est une menace constante. Le général Guyon-Vernier est arrivé aujourd'hui en France. On attend incessamment le général Ves. Le chemin de fer de Tunis à la frontière

petits chefs-d'œuvre d'hypocrisie. La douairière s'est presque emportée.

« Du reste, elle partait le lendemain pour assister au triple hyménée, qui a inspiré, huit jours après, l'article que je t'envoie.

« Je suis surtout attristé d'avoir perdu l'affection de mes bons et chers parents ; j'en veux au journaliste de leur infliger une leçon méritée, j'en conviens, mais qui fera d'eux la risée du pays. »

Manuel félicitait ensuite Gordien de son nouveau genre de vie, qu'il n'hésitait pas à déclarer mille fois préférable au farniente délégué du club Maugnon.

« Si je parlais ainsi à nos anciens collègues, ils me renverraient galamment à la fable du Renard qui a la queue coupée. Je les évite. Mais il y a les rencontres fâcheuses. L'autre jour, en traversant le pont des Arts en compagnie d'Honoré, je me suis trouvé nez à nez avec le petit marquis et Oscar Dufrenoy, mon inséparable :

« — Décavé aussi, mon pauvre Sardagne, et vous n'êtes pas aux spahis ?

« — Un emploi bureaucratique a pour vous plus de charmes !

« — Il ne faut pas disputer des goûts ! Gratter du papier, je n'aurais jamais cru cela de vous !

« Je bouillais. J'avais sur les lèvres vingt répara-

tions qui eussent infailliblement entraîné un coup d'épée. Honoré Vaurant, par bonheur, a rompu les chiens :

« — L'heure nous presse ! Saluons ces messieurs, venez !

« Chemin faisant, l'honnête garçon m'a bien adressé le plus raisonnable des discours fraternels qu'on ait imaginé contre le duel depuis que le monde est monde. Nous allions d'un bon pas pour arriver à temps à l'institution des jeunes ménagères où, avec l'autorisation de M^{me} Vaurant, j'ai été présenté à ses filles : Noëlie, qui a moins de dix-huit ans, blonde et jolie comme l'aurore à son réveil ; Hortense, qui en a plus de seize, brune comme son frère Louis, à qui elle ressemble beaucoup.

« C'était un dimanche. Ces demoiselles avaient de petits costumes propres d'une élégante simplicité, leur ouvrage ; mais tout le long de la semaine, m'ont-elles dit, elles sont fort grossièrement vêtues : à peu près en servantes (textuel).

« A l'inverse de certains pensionnats où les orphelines des plus modestes employés sont élevées en héritières, et où les arts d'agrément, la musique, le dessin, la littérature, remplissent la journée, ici le système d'éducation est tout entier dirigé vers les choses pratiques.

« Les récréations seules sont accordées à ce qu'on appelle ailleurs les études. Ces demoiselles

font tout elles-mêmes, les grandes sous l'inspection de surveillantes, les petites sous la direction des grandes.

« Tout est enseignement mutuel. Les grandes sont subdivisées en escouades qui, alternativement, font la cuisine, servent au réfectoire, lavent la vaisselle, balaisent les salles, les dortoirs et même les cours, préparent les lampes, ou s'occupent de la lingerie.

« Il n'y a dans l'établissement de domestiques que pour les relations avec l'extérieur. Encore les grandes vont-elles tour à tour au marché où les conduit une sous-maîtresse. Elles apprennent à se connaître en denrées alimentaires de toutes sortes, elles savent les prix, et bien fines seront, après leur apprentissage sagement conçu, les servantes qui les attraperont.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Chez le juge d'instruction.

— Je l'avoue, je n'aime pas le travail ; je voudrais qu'on fusille tous ceux qui ont de l'argent, qu'il n'y ait plus de gendarmes ni de sergents de ville et qu'on ouvre les prisons !

— Est-ce fini ?

— Non, faut que je vous dise mes opinions politiques.

— Inutile.

a été détruit sur une petite longueur, au-delà de Béja. Il y a eu des ponts emportés. Ces dégâts sont la suite des pluies torrentielles tombées ces jours passés, et du temps qui est de plus en plus mauvais. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 mars.

La Bourse est moins bonne, les hauts prix de ces derniers jours ont provoqué et provoquent encore des réalisations qui pèsent sur les cours et amènent une baisse assez sensible. Cependant la clôture est un peu plus ferme.

Les rentes sont aujourd'hui aux cours suivants : Le 3 0/0, 84.02 et 84.12; l'amortissable, 84.27 et 84.45; le 5 0/0, 116.70 et 116.67.

Le groupe des sociétés de crédit est également atteint.

La Banque de France recule à 5,200.
La Banque de Paris a perdu le cours de 1,200 et s'inscrit à 1,170.

Le marché des actions du Crédit Foncier a été très-actif et le niveau des cours se tient aux environs de 1,640. Cette valeur va certainement s'élever.

La Foncière de France et d'Algérie est très-demandée à 520, mais on peut prévoir que ces cours seront largement dépassés avant peu.

Le comptant a conservé toute son activité sur le Crédit Lyonnais, qui débute à 810; l'achat de cette valeur est une affaire des meilleures pour l'épargne soucieuse de ses intérêts.

Le Crédit Général Français s'avance à 685.
Le Mobilier Français oscille de 630 à 620.

Les bons de l'Assurance Financière attirent principalement l'attention des petits capitalistes, les prix actuels étant très-favorables aux achats. Les polices de capitalisation principalement sont souscrites en grandes quantités, car, pour 1 fr., on court la chance d'être remboursé chaque mois à 500 fr.

Le Crédit de France est sans changement à 670.
Le Crédit de Paris à 600.

Faiblesse très-grande sur la Banque Nationale qui, de 380, tombe à 355. La Banque de Prêts se tient très-ferme à 360.

Les chemins français sont en réaction assez sensible sur la veille.

Le Lyon, à 1,730; le Midi faiblit à 1,290; le Nord, 2,190; l'Orléans, 1,345.

Les valeurs industrielles sont également en baisse.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Ce matin a été célébré, à l'église de Nantilly, le service du huitième jour pour le repos de l'âme de M. Ch. Louvet. Les nombreux amis de l'illustre défunt se sont retrouvés à ce nouveau rendez-vous du souvenir et de la prière, avec cet empressement et cette unanimité de respects, d'éloges et de regrets qui avaient fait de ses funérailles un véritable et magnifique triomphe. Puis, sentant ces témoignages d'universelle estime porter quelque allègement à la profonde et trop juste douleur de l'auguste veuve et des deux honorables familles qui pleurent un chef si distingué !

Nous savons, d'ailleurs, — et comme Saumurois nous avons droit d'en être fiers, — nous savons que ce grand deuil a été entouré, à Paris, de nombreuses et hautes sympathies. Une lettre particulière nous fait connaître quelques-unes des notabilités aristocratiques et politiques qui se pressaient autour du cercueil de notre éminent compatriote, lui formant un cortège d'élite, où toutes les distinctions d'opinions et de partis se confondaient en un même et éclatant hommage d'estime et d'affection envers un homme qui gagnait si vite et si bien tous les cœurs.

Les cordons du poêle étaient tenus par : MM. Buffet, sénateur, ancien président du conseil des ministres; de Parieu, sénateur, ancien ministre; comte de Civrac, député, président du conseil général de Maine-et-Loire; général marquis d'Andigné, sénateur; de Corcelles, ancien ambassadeur de France près le Saint-Siège; Plichon, député.

On remarquait dans l'assistance : MM. Chesnelong, sénateur; Berger, ancien député; général comte de Fleury; duc de Brissac; marquis de Dreux-Brézé; marquis et comte de Montesquiou; marquis de Villeneuve Bargemon; Bourlon de Rouvre, ancien préfet de Maine-et-Loire; Pinard, ancien ministre; Bethmont, premier président de la Cour des comptes; comte Daru; comte A. de Maillé, député de Maine-et-Loire; comte de Rohan-Chabot; marquis de Lagrange; comte de Flavigny; marquis de la Rochejaquelein; Mézières, de l'Académie française; Max-Richard, ancien député; Menrotte, banquier; colonel Perrot; les deux éminents artistes Franceschi et Vidal, etc.

Ajoutons que M^{rs} Grolleau, évêque d'Evreux, s'était empressé de venir rendre ses derniers devoirs à M. Louvet, et qu'il avait

tenu à suivre à pied, de l'hôtel du défunt à l'église Saint-Philippe-du-Roule, au milieu de la famille, les restes de celui qu'il se plaignait, depuis de longues années, à appeler son meilleur ami. La messe terminée, l'absoute fut donnée par l'illustre évêque d'Angers, heureux d'attester ainsi sa particulière affection pour M. Louvet, et sa haute estime pour l'un des hommes qui ont le plus honoré son diocèse.

Aux hommages qui ont été rendus ici à la mémoire de M. Louvet, nous avons la satisfaction de pouvoir joindre ce témoignage de l'un de ses anciens collègues à la Chambre des députés :

« Sa vie d'homme privé et de père de famille fut exemplaire; témoin de sa vie politique, je la vois irréprochable. Tous jours laborieux et consciencieux, il ne parlait qu'après étude et réflexion; il ne recherchait que la sincérité et l'intérêt public, mérite rare dans un pays que ravagent les ambitions égoïstes des individus, et les emportements de l'esprit de parti. »

M. Louvet a écrit cette gracieuse pensée dans ses *Feuilles volantes* : « Celui qui s'endort dans la prière se réveille dans le sourire ». Combien cette parole a de consolante douceur pour ceux qui, après l'avoir vu si chrétien pendant la vie, l'ont vu s'endormir, de son dernier sommeil, l'âme tranquille et le cœur rempli de la présence de son Dieu !

Concours hippique de Nantes.

Cette semaine a commencé le Concours hippique de Nantes. Dans le résultat des épreuves de la journée de mardi, nous remarquons :

COURSES AU GALOP.

Trois prix, 750 fr. — 1,200 mètres. — 12 obstacles.

1^{re} catégorie. — 2^e section. — Cavalerie légère. — Chevaux de tout âge et de toutes nationalités, montés par des officiers en uniforme.

1^{er} prix, *Béclage*, à M. de Beaufort, lieutenant instructeur à l'École de cavalerie, à Saumur.

2^e prix, *Lacrymale*, à M. Serre, sous-lieutenant au 7^e régiment de hussards.

3^e prix, *Papillon*, à M. de Gontaut, sous-écuyer à l'École de cavalerie, à Saumur.

Flot de rubans, *Magister*, à M. Lascaux, vétérinaire, au 7^e régiment de hussards.

Flot de rubans, *Compact*, à M. Serre, sous-lieutenant au 7^e régiment de hussards.

Flot de rubans, *Gastromane*, à M. de la Hamelinaye, lieutenant au 7^e régiment de hussards.

Judi, aux courses au galop pour les prix des Dames, *Brown-Stout*, à M. le baron Hainguerlot, monté par M. de Cahouet, capitaine à l'École de Saumur, a obtenu le 3^e prix.

Madgyar, à M. de Lagaranne, lieutenant à l'École de Saumur, et *Papillon*, à M. de Gontaut-Biron, sous-écuyer à la même École, ont obtenu des flots de rubans.

Le Puy-Notre-Dame. — Avant-hier, le nommé Pias, maréchal-ferrant à Chavanne, commune du Puy-Notre-Dame, a découvert sa mère, née Anne Gautier, âgée de 68 ans, noyée dans son puits, profond de 8 à 10 mètres.

M. le docteur Torteil, immédiatement appelé, n'a pu que constater la mort.

La femme Pias a dû se noyer volontairement, car elle avait déjà plusieurs fois manifesté le dessein de mettre fin à ses jours.

Revue Musicale et Théâtrale.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Après le charmant opéra-comique d'Adam, *Si j'étais Roi!* représenté au commencement de la semaine, et qui a été un nouveau succès pour les artistes de M. Roubaud, nous aurons lundi une représentation du grand opéra de Meyerbeer, la *Juive*, avec le concours de M. Doria, un fort ténor qui a chanté sur les théâtres de Gand, Aovers, Montpellier, Nantes, etc., et de M^{lle} de Rette, forte chanteuse, engagée pour l'hiver prochain au théâtre royal de Bruxelles. — Les autres principaux rôles auront pour interprètes MM. Mayan, Leroy, Ytrac et M^{me} Mercier.

Aux 1^{er} et 3^e actes, divertissements avec le petit corps de ballet : M^{lle} Lavigne, Berthe et Anita.

Pour cette représentation de la *Juive*, on nous promet une mise en scène exceptionnelle; les chœurs et l'orchestre seront notablement augmentés.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

L'Association artistique d'Angers fera entendre, à son concert de demain dimanche,

un des violonistes les plus éminents de notre époque.

YSAYE, qui vient de soulever un enthousiasme indescriptible dans toute l'Allemagne, jouera le *Concerto* de Wieniawski, la *Romance en fa* de Beethoven, diverses pièces de Saint-Saëns et Sarrasate, et enfin la *Canzonetta* de Jules Bordier, dont le succès a été si franc aux Concerts des Champs-Élysées.

D'importants extraits de la *Symphonie fantastique* de Berlioz figureront en outre au programme.

Le dimanche 19 mars doit avoir lieu au 49^e Concert populaire de la saison la première audition de *DAVID*, scène biblique pour baryton, chœur d'hommes et orchestre, poésie de Paul Milliet (l'auteur d'*Hérodiade*) et musique de Jules Bordier, notre compatriote angevin. Les soli seront chantés par M. Auguez, l'éminent baryton de l'Opéra, déjà applaudi cette année au Concert populaire, et les chœurs de la Société Sainte-Cécile.

CIRQUE-THÉÂTRE D'ANGERS.

Nous avons déjà donné les appréciations d'une partie de la presse angevine sur la représentation du *Roi René*. — Le *Journal de Maine-et-Loire* et le *Patriote de l'Ouest* viennent également de consacrer à ce drame du cru quelques lignes qui méritent d'être reproduites.

Voici ce que dit le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le drame qui règne en maître dans les parages lointains du quai Royal, nous a offert, pour le bénéfice de M. Beauchamp, le *Roi René*, pièce inédite à laquelle l'auditoire bon enfant du Cirque a fait un succès qui retrouvera sans doute son écho dimanche prochain au bénéfice de M^{lle} Lapeyrière.

« Mes lecteurs n'attendent pas que je leur détaille par le menu les péripéties, un peu enfantines, du drame de M. Jagot. Il y a là pas mal de naïvetés qu'un public légèrement sceptique aurait peut-être soulignées, pas mal de longueurs aussi. Le bon roi René y est peut-être un peu trop poussé au noir. Quoi qu'il en soit, et comme disait l'affiche, la pièce était locale et patriotique; cela devait suffire, et de reste, pour justifier l'affluence de la foule qui sera non moins grande à la seconde représentation.

« MM. Beauchamp, Morel, Lauzoni, M^{me} Montvallier, etc., ont fait valoir de leur mieux l'ouvrage du jeune typographe et en ont dissimulé, autant qu'ils ont pu, les inexpériences. Le tout a parfaitement passé, et il y aurait eu presque un rappel de l'auteur, s'il avait été à portée. »

Le *Patriote*, plus élogieux, s'exprime en ces termes :

« Nous sommes très-heureux d'avoir à constater un véritable succès; l'auteur de ce drame, le jeune M. Jagot, doit être satisfait des applaudissements qui ont salué sa première œuvre.

« Le résultat nous est d'autant plus agréable que celui à qui nous adressons nos plus sincères félicitations est un ouvrier typographe qui a su, à force de travail et d'énergie, acquérir une instruction dont il vient de donner la preuve, instruction certainement supérieure à celle que possèdent pas mal de fils « de famille » élevés à gros frais.

« Si nous avons quelques petites critiques à faire, nous constatons franchement que l'ensemble du *Roi René* est très-satisfaisant. M. Jagot n'a qu'à travailler, et bientôt les point faibles que l'on rencontre çà et là auront disparus. Son cinquième acte est parfait, il pourrait être signé par un maître qu'il ne serait pas meilleur.

« Les interprètes qui ont rendu le *Roi René* méritent, eux aussi, des bravos, car ils ont contribué au succès de la pièce.

« D'ailleurs, ce drame a fait plaisir, puisque, sur la demande générale, il sera rejoué dimanche.

« Ce sera à l'occasion du bénéfice de M^{lle} Jeanne Lapeyrière que nous aurons le plaisir de l'entendre une seconde fois. »

Angers Revue, dans son numéro du 9 mars, publie aussi ces quelques mots :

« Dimanche dernier, nous avons assisté au Théâtre du Cirque à un heureux essai de décentralisation littéraire. Le drame intitulé le *Roi René* est dû à la plume de l'un de nos compatriotes, M. Jagot. C'est l'œuvre d'un débutant, et si l'on peut, au point de

vue scénique, y constater quelques traces d'inexpérience, il faut reconnaître que le style en est excellent. Le public a chaleureusement acclamé le nom de l'auteur. »

Nous ne savons si M. Roubaud à l'intention de donner à Saumur le drame angevin de M. Henri Jagot; mais il nous semble que cette œuvre, évoquant le souvenir du roi René, ne pourrait qu'y être favorablement accueillie. Le nom de l'excellent prince et celui de Jeanne de Laval sont toujours populaires dans notre pays. On sait que le roi René habita tour à tour les châteaux de Saumur, de l'Île-d'Or (Reine-de-Sicile), quartier des Ponts, de Launay (en Villebernier), etc., et que partout il répandait d'innombrables bienfaits. Le manoir de la Vignolle, à Dampierre, fut la dernière demeure de sa fille Marguerite, l'infortunée reine d'Angleterre. Enfin, personne n'ignore que Saumur est célèbre par les magnifiques tournois de René d'Anjou, lesquels devaient donner plus tard l'idée des carrousels.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 13 mars 1882.

Avec le concours de M. DORIA, fort ténor, et de M^{lle} DE RETTE, forte chanteuse.

LA JUIVE

Grand opéra en 5 actes, paroles de Scribe, musique de F. HALÉVY.

Distribution :

Éléazar.....	MM. Doria.
Le cardinal Brogny.....	Mayan.
Léopold.....	H. Leroy.
Ruggiero.....	Ytrac.
Albert.....	Grondard.
Un crieur.....	Pascaud.
Un soldat.....	Démon.
Rachel.....	M ^{lle} de Rette.
Eudoxie.....	Mercier.

Hommes et femmes du peuple, seigneurs, princes, cardinaux, etc.

Au 1^{er} acte, *La Valse*, par M^{lle} BERTHE et ANITA.

Au 3^e acte, *Pas de Trois*, par M^{lle} LAVIGNE, BERTHE et ANITA.

VENTE PAR SOUSCRIPTION PUBLIQUE de 8,000 Actions

DE LA

DISTILLERIE DE CROISSET-ROUEN

Société anonyme fondée le 29 juin 1881

Capital Social : 6,000,000 de francs

Les Dividendes sont Payables les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

En souscrivant.....	125 fr.
A la répartition (du 27 au 31 mars).....	125 »
Du 25 au 30 avril.....	125 »
Du 25 au 30 mai.....	125 »
	500 fr.

Les titres libérés à la répartition toucheront un coupon de 12 fr. 50 le 1^{er} avril; les autres titres seront remis sans ce coupon.

Les usines de Croisset-Rouen sont établies pour fabriquer 250 hectolitres d'alcool de maïs par jour et traiter les huiles et les engrais provenant des résidus. Les bénéfices, évalués de 800 à 900,000 fr. par an, assurent au capital un revenu de 12 à 15 pour cent.

Ces usines ont été payées intégralement en actions au fondateur, qui a chargé la Société Française Financière de la vente de 8,000 de ces titres.

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage de la distillerie et de l'huilerie sont la propriété des actionnaires, sans aucune dette, charge ni hypothèque. La fabrication commence dans le présent mois. 4,846,000 kilogrammes de maïs sont déjà dans les magasins pour être distillés. La Société possède un fonds de roulement de 4 million de francs. Le service commercial est organisé.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mercredi 22 et Jeudi 23 Mars 1882

A LA

Société Française Financière

18, Rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris

Les coupons à échéance du 1^{er} Avril et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

Les formalités pour l'inscription des actions à la cote officielle seront remplies immédiatement.

ON SOUSCRIT DES MAINTENANT. — Les souscriptions adressées avant le 22 mars à la Société Française Financière seront irréductibles; les autres seront soumises à une réduction proportionnelle.

Une notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr. AU LIEU DE 8 fr.

Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an. Ils ne manqueront certainement pas l'occasion qui leur est offerte de recevoir chaque semaine l'excellente Lanterne d'Arlequin, dont ils connaissent déjà l'esprit et le but, et qui est patronnée par l'élite de nos amis pour combattre vigoureusement les ignobles petites brochures dont nos adversaires empoisonnent chaque jour les villes et les campagnes.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

Le Journal des Connaissances utiles nous prie d'annoncer à nos lecteurs qu'il paraîtra dorénavant sous le titre de

La Revue Illustrée

UNIVERSELLE

Beaux-Arts, Connaissances utiles, Arts industriels.

Voici les nouveaux prix d'abonnements :
Pour toute la France, un an, 25 fr., — six mois, 13 fr., — 3 mois, 7 fr.
Envoi franco d'un numéro spécimen contre 40 centimes adressés au Directeur, 58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumige H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

Le SANG, C'EST LA VIE!!!

Le **ROB LECHAUX** Cresson et Salsepareille reille rouge concentrés et iodurés, garant sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.
Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.
Le **ROB LECHAUX** détruit sans retour et sans impuretés contenues dans le sang.
Le **ROB LECHAUX** élève la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.
Le **ROB LECHAUX** guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un autre : — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartreuse**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.
NOÛY, Prop. de l'école de Paris, à Mayenne.

Le **ROB LECHAUX** est le meilleur reconstituant que l'on puisse donner pour préparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.
Le **ROB LECHAUX** garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.
Envoi gratis d'une broch. intéressée avec attestat. n. n. n. Le bison 3 fr.; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **MARIO LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.



CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
HEURE	DESTINATION	HEURE	DESTINATION
6 h. — matin.	A ANGERS	10 h. 31 matin.	A ANGERS
8 25 —	A ANGERS	8 h. 43 matin.	A ANGERS
11 15 —	A ANGERS	11 h. 13 matin.	A ANGERS
1 17 soir.	A ANGERS	7 39' soir.	A ANGERS
4 55 —	A ANGERS	4 55 —	A ANGERS
7 50 —	A ANGERS	11 48 —	A ANGERS

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
HEURE	DESTINATION	HEURE	DESTINATION
5 h. 50 matin.	A MONTREUIL	9 h. 13 matin.	A SAUMUR
8 35 —	A MONTREUIL	5 17 soir.	A SAUMUR
12 15 soir.	A MONTREUIL	3 50 —	A SAUMUR
6 45 —	A MONTREUIL	10 47 —	A SAUMUR

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 15.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 MARS 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			84	Comptoir d'escompte			1015	C. gén. Transatlantique			550
3 % amortissable			84 35	Crédit de France				Canal de Suez			2472 50
3 % amortissable nouveau				Crédit Foncier, act. 500 fr.			1610	Société autrichienne			645
4 1/2 %			111	Obligations foncières 1877			343	OBLIGATIONS.			
5 %			116 75	Obligations communales 1879			440	Est			372
Obligations du Trésor			510	Obligat. foncières 1879 3 %			437	Midi			377
Obligations du Trésor nouvelles			512	Soc. de Crédit ind. et comm.			735	Nord			383 75
Dép. de la Seine, emprunt 1857			240	Crédit mobilier			620	Orléans			379
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			301	Est			767 50	Ouest			373
— 1865, 4 %			518	Paris-Lyon-Méditerranée			1735	Paris-Lyon-Méditerranée			380
— 1869, 3 %			400	Midi			1285	Paris (Grande-Ceinture)			382 50
— 1871, 3 %			394	Nord			2180	Paris-Bourbonnais			
— 1875, 4 %			517	Orléans			1342 50	Canal de Suez			565
— 1876, 4 %			517	Ouest			830				
Banque de France			5275	Compagnie parisienne du Gaz			1650				

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
HEURE	DESTINATION	HEURE	DESTINATION
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.	3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 43 —	express.
1 — 25 —	soir, omnibus.	12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	express.	4 — 44 —	express-poste.
7 — 15 —	omnibus.	10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers)	Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.	

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

Aux enchères publiques.

MORCEAU DE TERRE

A la Tour-de-Ménives, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, dépendant de la succession bénéficiaire de M^{lle} Justine Dion.

L'adjudication aura lieu le samedi premier avril mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, en l'étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

On fait savoir : Qu'à la requête de M. Eugène Dion, ancien notaire, propriétaire, demeurant à Bourgueil, agissant au nom et comme héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M^{lle} Justine Dion, en son vivant rentière à Saumur, rue Saint-Lazare, aux termes d'une déclaration faite au Greffe du tribunal civil de Saumur, le premier février mil huit cent quatre-vingt-deux,

M. Dion ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, et en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Saumur, le seize février mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, il sera, le samedi premier avril mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Gautier, notaire à Saumur, rue d'Orléans, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la succession bénéficiaire de ladite demoiselle Justine Dion.

DÉSIGNATION.

Un morceau de terre, avec rangées, d'une contenance d'environ vingt-sept ares cinquante centiares, situé au canton de la Tour-de-Ménives, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au nord les héritiers de M^{lle} Roussel et M. Chevalier, au midi et au couchant M. Moreau-Barrier, et au levant un chemin.

Mise à prix.... 150 fr. S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;
2° A M^e GAUTIER, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé. Saumur, le dix mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-deux, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e LE BLAYE.

A VENDRE DEUX PETITES MAISONS

Avec cour et jardin, Rue de la Croix-Verte. S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (34)

A VENDRE OU A LOUER

Faute d'emploi, Belle LOCOMOBILE De 15 chevaux, très-bon état, remise à neuf, fonctionnement garanti. Prix modéré. Elle conviendrait parfaitement à un scieur ou minotier. S'adresser à MM. GARSUAULT Frères, mécaniciens à Thouars (Deux-Sèvres).

M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un petit clerc.

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande un clerc, sachant faire les actes courants.

AVIS

Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires suivent tous les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Lozne (Côte-d'Or). Leur guérison est certaine.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER La belle propriété

VIGNOBLE DE VILLENEUVE A Souzay, près Saumur, comprenant :

Château avec jardin, serre, servitudes de toute espèce, vastes caves ayant accès facile sur la levée; Clos entouré de murs en bon état et autres dépendances. Superficie de sept hectares. Les vins de cette propriété sont classés dans les premiers crus des coteaux de Saumur. Le château pourra être loué, en partie, meublé. Cette propriété conviendrait pour un établissement de fabrication de vins mousseux. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire.

HOTEL DE FRANCE

11, rue Beaurepaire, Saumur Ancien Hôtel de la Promenade TAMAIN, propriétaire.

Table d'hôte. — Service à la carte. — Pensionnaires à prix modérés. — Dîners pour la ville. — Grande salle pour Festins et noces. — Omnibus pour la ville. — Voitures à volonté. Nouvelle installation.

MERCERIE EN GROS

MAISON L. VINSONNEAU, A SAUMUR. On demande, de suite, UN APPRENTI.

A LOUER UNE MAISON

Pour la Saint-Jean prochaine, Située place des Récollets, Avec BEAU JARDIN bien affrui et dépendances. S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile. Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

COUVERTURE EN ARDOISES DE ZINC

Système breveté, s. g. d. g., dit à Losanges, de la Société de la Vieille-Montagne. Cette couverture a l'éclatance de la couverture en ardoises ordinaires, sans avoir aucun de ses nombreux inconvénients; elle est très-légère et cependant d'une solidité exceptionnelle, elle n'exige aucuns frais d'entretien, et elle a une durée de beaucoup supérieure à celle de tout autre système, enfin elle est économique.

S'adresser, pour la vente, à M. E. COURAUD, marchand de métaux et dépositaire de la Vieille-Montagne, à Saumur, et, pour les prospectus, échantillons et renseignements techniques, à la Société de la Vieille-Montagne, 19, rue Richer, Paris. (789)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres, A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 10 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS : PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr.

PARIS : 10 centimes le numéro DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro. QUARANTE-SEPT VOLUMES SONT EN VENTE Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nos collaborateurs : Alexandre Dumas père, Eugène Sue, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Goussier, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthelot, Clémence Robert, Octave Féré, Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Hugo, G. de la Landelle, Henri Augagnef, Th. Labourieu, Adolphe Faivre, Eugène Moret, Turpin, de Sansarac, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Maurice Uchard, Eugène de Mirecourt, etc.

Parait actuellement : Le Cadavre de l'Oséraire, Grand roman, par Octave Féré.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11. NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST PARAISSANT LE DIMANCHE Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers. Saumur, imprimerie P. GODET.